

BGer 4A_496/2017 vom 24. Oktober 2017

Bundesgericht, 2017-10-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4A_496_2017

FR: TF 4A_496/2017 du 24 octobre 2017

IT: TF 4A_496/2017 del 24 ottobre 2017

Erwägungen

E. 1

A. _____,

E. 2

B. _____,

recourants,

contre

X. _____ SA,

représentée par Me Frédéric Delessert,

intimée.

Objet

contrat de bail à loyer,

recours contre la décision du Tribunal cantonal du

canton du Valais, Cour civile II, du 12 septembre 2017

(C1 17 249).

La présidente,

Vu le recours formé le 15 septembre 2017 par A. _____ et B. _____ (ci-après: les recourants) contre la décision rendue le 12 septembre 2017 par le Tribunal cantonal du canton du Valais dans la cause divisant les recourants d'avec X. _____ SA, intimée au recours;

Vu la lettre du 20 octobre 2017 par laquelle les recourants déclarent qu'ils retirent le recours en question;

Considérant qu'il y a lieu de prendre acte de ce retrait et de rayer la cause 4A_496/2017 du rôle;

Vu, quant aux frais, l' art. 66 al. 2, 3 et 5 LTF ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'allouer de dépens à l'intimée;

Vu l' art. 32 al. 2 LTF ,

Ordonne :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.